



# Union Départementale CGT de l'Aude

Bourse du Travail - 15 Rue Voltaire - 11000 CARCASSONNE

☎ 04.68.11.20.80 - 📠 04.68.11.20.89 - Email : [ud.cgt.aude@wanadoo.fr](mailto:ud.cgt.aude@wanadoo.fr)

Carcassonne, le 26 mars 2020

## Urgence sanitaire, nos droits et nos libertés !

Madame la Préfète,

Nous vous avons interpellé, dans un courrier datant du 13 mars 2020, de l'inquiétude des salariés concernant le chômage partiel, l'arrêt de maladie pour cause de garde d'enfant de moins de 16 ans. Pour l'heure, nous sommes toujours sans réponse à donner aux salariés sur la prise en charge à 100% des salaires sur ces mesures.

Au vu de l'actualité, et suivant les déclarations des différents ministres au fil de l'évolution de l'épidémie, permettez-nous de vous dire que rien n'est clair dans les directives du gouvernement pour les entreprises et les salariés. Quand le 1<sup>er</sup> ministre insiste très lourdement pour que chacun reste chez lui, et qu'en revanche, la ministre du travail, ainsi que le ministre des finances incitent à continuer le travail, comprenez l'incompréhensible... Ajoutons à cela l'incitation, mise en place par là encore le ministre de l'économie et saluée par le MEDEF concernant la prime possible de 1000 euros aux salariés « volontaires », au bon vouloir des entreprises.

La réalité de notre territoire, c'est que les salariés, là où des organisations syndicales ne sont pas présentes, n'ont pas le choix que de continuer le travail quand le chef d'entreprise le décide... et ceci dans des conditions qui ne respectent souvent pas les mesures barrières (masques, gel hydro alcoolique, éloignement d'1 mètre...).

La deuxième chose, et celle-là remonte bien en amont de la crise sanitaire que nous traversons, c'est que les salaires sont si bas, en particulier dans notre département, que l'incitation de cette prime de 1000 euros mettra encore plus en danger les salariés et leur famille. C'est à se demander à combien, certains ministres estiment la vie humaine.

Dans cette période dramatique, sans précédent, de crise que nous traversons tous, une loi d'état d'urgence sanitaire a été adoptée au Parlement le 22 mars dernier. Celle-ci amenuise les droits des salarié-e-s afin d'amortir le coût économique de la pandémie et malheureusement la santé des travailleuses et des travailleurs s'en retrouve d'autant plus hypothéquée.

**Cette loi prévoit des modifications du code du travail et de la sécurité sociale par l'intermédiaire d'ordonnances mais également des mesures concernant les élections municipales, les loyers, les reports des cotisations sociale, etc. En clair, cela permet de prendre des mesures particulièrement restrictives des libertés individuelles et publiques.**

Sur le volet social du texte cela repose essentiellement sur des régressions sociales pour les travailleuses et travailleurs du public comme du privé le tout pour une durée illimitée. On y retrouve des dérogations au Code du travail, en matière de durée de travail, de repos, de congés payés, de RTT...

Sans en faire l'ensemble des détails, cette loi permet de déroger à énormément de dispositions en matière de droit du travail et de santé au travail.

**Par ailleurs nous constatons que le gouvernement n'est obnubilé que par la poursuite de l'activité économique dans notre pays, durant cette crise. Cela n'est pas sérieux, ce gouvernement n'est pas à la hauteur !**

Qu'il y ait des mesures exceptionnelles à prendre dans cette période, cela peut se comprendre, **mais s'agissant de la santé cela relève du droit humain**. De nombreux salarié-e-s sont encore obligé-e-s de travailler alors que leur activité n'est pas indispensable.

Si le confinement semble être la seule solution pour éviter que le coronavirus ne se propage, que ce soit la seule solution afin de ralentir les cas graves et ainsi de permettre au système de santé de faire face à l'épidémie, il faut aussi stopper le travail dans tous les secteurs qui ne sont pas des besoins vitaux.

D'autant plus que trop de salarié-e-s exercent leurs métiers dans des conditions inacceptables en termes de protection, par manque certainement de moyens matériels des employeurs, votre communiqué de presse du 24 mars, en fait d'ailleurs la preuve avec l'appel aux dons de matériel pour alimenter le secteur de la santé, et poussant les salarié-e-s à exercer légitimement leur droit de retrait.

Cette situation anxiogène dans les entreprises ne peut pas être le moyen supplémentaire d'appliquer un régime de sanctions des plus diverses, de la part des employeurs, qui dans le fond servirait à **ne pas respecter la protection de la santé des personnels**.

Une telle situation serait dramatique qui plus est dans **ces dispositions de confinement, dont on ne connaît pas encore l'effet psychologique**, qui nous oblige à respecter **des règles à défaut d'être passible d'amende de 4<sup>ème</sup> classe voir même de 5<sup>ème</sup> classe**.

A cela s'ajoutera, comme vous avez dû en prendre connaissance dans la loi, **le fait des réquisitions qui nous seraient imposées** et dont on ne connaît pas les secteurs concernés.

Enfin avec cette loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, il sera possible sur habilitation du Premier ministre ou du ministre de la santé de déléguer la prise de mesures de mise en œuvre, par les préfets des départements. **Vous aurez donc la possibilité de prendre seule des mesures et qui pourrait être particulièrement attentatoires aux libertés**.

Et cela nous inquiète et nous renvoie aux dernières mesures prises par certains Maires de notre département, en l'occurrence à Carcassonne et à Narbonne, vis-à-vis des **couvre-feux**.

**Des décisions liberticides à notre sens inutiles, stigmatisantes** et prises à des fins électorales, dont les mots sont choquants. Tout comme ceux du chef de l'Etat en martelant lors de sa dernière allocution « **nous sommes en guerre** ».

Mais au fond de quelle guerre nous parle-t-il ? Celle qui nous permettrait de lutter contre l'austérité qui a conduit l'hôpital public à l'asphyxie, au cruel manque de masques, de tests, et de lits ?

A celle contre le système financier qui montre son incapacité à agir dans le sens de l'intérêt général ? Non les décisions et les ambiguïtés gouvernementales servent plutôt la poursuite d'une guerre économique intense pour garantir les intérêts du système capitalisme.

**Les travailleuses et les travailleurs seront répondre à toute la solidarité nécessaire dans la période, et pour les jours d'après. Car oui rien ne sera plus comme avant, mais ils refuseront d'être la variable d'ajustement de cette guerre économique.**

**Ce moment de crise est un moment de vérité, les citoyen-e-s seront prêts à faire des efforts, mais à la seule condition que la solidarité soit celle de toute la société.**

**La CGT réclame la fermeture pure et simple de toutes les entreprises qui ne seraient pas concernées par la production de biens fondamentaux et indispensables**, ainsi que la mise en sécurité immédiate des salariés au contact avec le public comme dans le secteur du commerce et de la grande distribution sous peine de fermeture par arrêté préfectoral.

Recevez, Madame la Préfète, mes salutations distinguées.

Pour l'UD CGT Aude  
La Secrétaire Générale

Sophie TROCHET

